

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
93	93	89

PRESENTS	72
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	4

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2026Date de la Convocation

14 AVRIL 2026

Date d'Affichage

14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à neuf heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle multiculturelle de Téco, 24 Chemin des Martisses, 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, ANGOSTO Richard, BACOU Julien, BASTIE Jean-Luc, BATAILLER Claire, BEILLEVAIRE Eric, BERTHOMIEU Joëlle, BES Henri, BOUYSSIE Bernard, BRAYLE Sébastien, BRETAGNE Evelyne, CASTAGNE-BARDI Gabrielle, CATHALAU Jean-Luc, CHARRUYER Sébastien, CHEVALIER Jennifer, CINQ Robert, CORTIJOS Boris, COSTE Solange, DA SILVA Sylvie, DE NARDI Alex, EGUILUZ Bernard, ESTRADA Laurent, ETIENNE Nathalie, FABRE François, FENESTRE Fabien, FERRET Bernard, GAIRIN Guillaume, GAUSSERAND Patrice, GAY Xavier, GERAUD Nicolas, GLAUDIS Frédéric, GOURMANEL Christophe, GRANEL Marie, HEBRARD Pascal, HERIN Christophe, JEANJACQUES Hervé, JONGBLOET François, KAOUANE Louisa, LABORIE Jean-Claude, LAGASSE Patrick, LALANDE Jean-Paul, LAPEYRE Patrice, LHERM Marilyne, LONQUEU Christian, LOYER Elisabeth, MALGOUYRES Michel, MATE Marie-Claire, MAXIMILIEN Danièle, MILLET Anne, MOLINIER Fabienne, MOLLE Jean-Marc, MONSARRAT Francis, MOULIADE Régine, NADAI-PUECH Stéphanie, PAYA Ludivine, PLANTADE Alain, PUIBASSET Pascale, RETHORE Philippe, RIBES Daniel, ROBERT-COLS Pascal, SALVADOR Paul, TERRASSIE Vincent, TERRIER Martine, TERZIEFF Jean-Brice, TREGAN Lara, TURLAN Gilles, VAURS Isabelle, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, VERDEIL Benjamin, VERGNES François, VICENTE Béatrice, VIDAL Jonathan, YECHE Francis

Pouvoirs à un conseiller titulaire : BOMPART Jérémie à GLAUDIS Frédéric, BUSCAIL Pascal à BRETAGNE Evelyne, DA COSTA Ceu à VERDEIL Benjamin, AGUERRE Jean-Marc à Claire BATAILLER, Alain ASSIE à Jean-Marc MOLLE, MONTELS Marie à GAUSSERAND Patrice, BOUVIER-BELLEVILLE Sophie à Bertrand BOUYSSIE, NOUVIALE Peggy à VEIGA DIAS COELHO Mickaël, MOUSSU Antony à CASTAGNE-BARDI Gabrielle, HARDY Christelle à HEBRARD Pascal, CARIVEN Michel à BERTHOMIEU Joëlle, BREIL Daniel à CHEVALIER Jennifer, ESCAFFRE Max à ESTRADA Laurent

Pouvoirs au suppléant : DUCOS Lucie à KLEIBER Didier, GRANGER Gwenaël à CAMALET Alain, MARIEU Ghislaine à MARIE Dominique, THOUY Clément à VACHER Magdalena

Absents : MARTIN Thierry (excusé), DOMENECH Thomas (excusé), ALBERGE Laurent, Benoît TRAGNE (Excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe HERIN

N°78_2026

ACTES : 5.3.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Désignation des représentants au Syndicat mixte du TESCOU et du TESCOUNET

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est membre du Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet. Aussi, il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès du Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet au nombre de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5711-1 à L.5711-6,

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations et en en décidant ainsi à l'unanimité pour la présente délibération,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet,

Considérant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

- **décide à l'unanimité** que la nomination qui s'effectue en principe à bulletins secrets se réalise comme le permet la réglementation au scrutin public, pour la désignation des représentants au Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet,
- **désigne** les 8 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants au sein du Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet comme suit :

Titulaires	Résultat du vote
GAY Xavier (Montgaillard)	89 votants 89 votes Pour
EGUILUZ Bernard (Beauvais sur Tescou)	89 votants 89 votes Pour
MIRAMOND Bernard (Salvagnac)	89 votants 89 votes Pour
MATE Marie-Claire (Saint-Urcisse)	89 votants 89 votes Pour
DEGACHIS Reno (La-Sauzière-Saint-Jean)	89 votants 89 votes Pour
MALGOUYRES Michel (Montdurausse)	89 votants 89 votes Pour
PUIBASSET Pascale (Lisle sur Tarn)	89 votants 89 votes Pour
LHERM Marilyne (Lisle sur Tarn)	89 votants 89 votes Pour

Suppléants	Résultat du vote
BIRBES Jean-Paul (Montgaillard)	89 votants 89 votes Pour
CHAPELAIN Jessica (Beauvais sur Tescou)	89 votants 89 votes Pour
GRANIER-BENESCHI Isabelle(Salvagnac)	89 votants 89 votes Pour
RABRET-GAUSSERAND Marie-Claire (Saint-Urcisse)	89 votants 89 votes Pour
LAPEYRE Patrice (La-Sauzière-Saint-Jean)	89 votants 89 votes Pour
PAYA Ludivine (Montdurausse)	89 votants 89 votes Pour
VILETTES Max (Lisle sur Tarn)	89 votants 89 votes Pour
LAMBERTO Marie-Claude (Lisle sur Tarn)	89 votants 89 votes Pour

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

05 MAI 2026

- publication - mise en ligne
Le

05 MAI 2026

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance,
Christophe IERIN

Le Président,
Christophe GOURMANEL





Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 081-200066124-20260420-78_2026-DE